



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baccalauréat professionnel

Question au Gouvernement n° 3612

Texte de la question

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

M. le président. La parole est à Mme Colette Langlade, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Colette Langlade. Madame la ministre de l'éducation nationale, il y a trente ans était institué en France le diplôme du baccalauréat professionnel, formation de qualité qui offre à des jeunes la possibilité de se former tôt à un métier, tout en bénéficiant d'un niveau de diplôme reconnu et sécurisant.

Depuis trente ans a été construit en France un réseau important de lycées professionnels représentant la grande diversité des métiers et industries de nos territoires : l'électrotechnique dans un lycée parisien que vous avez visité, l'agriculture dans les lycées agricoles de très nombreux départements ruraux en France, ou encore les métiers du bois à Thiviers, en Dordogne.

Cette offre de formation bénéficie, chaque année, à 700 000 jeunes et permet à deux tiers d'entre eux une insertion professionnelle réussie, dans les trois mois suivant le bac, car l'enseignement professionnel est non une formation de seconde zone, mais une filière d'excellence, qui conjugue l'acquisition de savoirs généralistes à la précision de l'apprentissage d'un métier.

C'est une vraie réponse à l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail, qu'il convient de valoriser et de mettre davantage en avant dans le processus d'orientation.

Ce message, vous l'avez développé à l'occasion des journées nationales portes ouvertes des lycées professionnels, qui se sont tenues le 29 janvier partout en France. Vous l'avez fait tout d'abord en accordant un droit à l'erreur dans l'orientation aux lycéens, afin que cette filière ne soit plus jamais une impasse, mais toujours une source d'opportunités, ensuite en annonçant un renforcement des postes d'enseignants en lycées professionnels, afin de continuer à développer l'offre de formation.

Pour poursuivre ces annonces, pouvez-vous développer aujourd'hui les projets que prévoit votre ministère pour réussir la revalorisation de l'enseignement professionnel ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Madame la députée, voilà des années que l'on parle de la nécessité de revaloriser, ou tout simplement de valoriser l'enseignement professionnel dans notre pays, et pour cause : il permet chaque année

à plusieurs centaines de milliers de jeunes d'exercer les métiers d'ouvriers, de techniciens et d'ingénieurs dans de très nombreux secteurs.

Nous avons décidé, nous, de passer des paroles aux actes. Je tiens à vous remercier, au même titre que les nombreuses autres personnalités qui ont accepté d'être ambassadrices des lycées professionnels un peu partout en France.

Nous avons retenu quatre axes pour passer des paroles aux actes. Le premier, c'est l'excellence. Vous l'avez dit : on rencontre celle-ci dans les lycées professionnels. Depuis 2012, nous avons développé les campus des métiers et des qualifications, qui permettent de mettre en lien ces lycées avec des laboratoires de recherche et des universités sur des secteurs spécifiques, et de tirer tout un territoire vers le haut.

Le deuxième axe, je l'ai annoncé : nous allons développer 500 nouvelles formations aux métiers de demain, accompagnées de 1 000 postes d'enseignants, qui exerceront en lycées professionnels dans des secteurs dont on sait qu'ils auront besoin de main-d'œuvre.

En troisième lieu, le maître mot, c'est le choix. Le lycée professionnel doit être non un lieu de relégation, mais un lieu choisi par les élèves. C'est la raison pour laquelle il faut le leur faire découvrir le plus tôt possible, notamment au collège, dans le cadre du parcours avenir, dès la classe de sixième. Nous voulons aussi que les élèves de seconde des lycées professionnels aient la possibilité, jusqu'à la Toussaint, de décider qu'ils se sont trompés dans leur premier choix, et de se réorienter. Cette mesure s'appliquera à partir de la rentrée de 2016.

Un dernier maître mot est l'alternance. Le lycée professionnel permet une expérience au cours de laquelle les jeunes, il ne faut jamais l'oublier, passent vingt-deux semaines en entreprise. Il faut donc leur permettre de trouver une entreprise chaque fois que c'est nécessaire. C'est pourquoi nous avons installé 330 pôles de stages partout sur le territoire, pour aider les jeunes à en trouver, et nous avons voulu qu'il y ait une semaine de préparation au monde de l'entreprise avant le démarrage du stage. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3612

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 février 2016](#)